

Charte « JARDIJOIE »

La Charte comprend

1. La référence à la Charte des Jardins et nos propres consignes
2. la description du projet tel qu'énoncé ci-après,
3. les acteurs
4. la mise en route
5. les propositions concrètes de François et Catherine : engagement et besoins
6. les désirs et les engagements de chacun des participants
7. les moyens mis en œuvre
8. les finances

1. **L'adhésion à la Charte des Jardins** : <https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins> pour sa ligne générale

En prime, nous nous engageons à :

- cultiver bio exclusivement,
- ne pas utiliser de produits phytosanitaires,
- appliquer les principes de la permaculture

Dans la mesure où les avantages sont supérieurs aux contraintes, nous souhaitons :

- un travail du sol manuel
- des arrosages modérés
- favoriser la récupération, le recyclage

2. Le projet

Nous souhaitons partager l'entretien d'un terrain pour favoriser sa biodiversité tout en produisant fruits et légumes : Réciprocité et synergie sur le modèle : gagnant/gagnant.

Nous faisons référence à la permaculture au sens large – en y incluant les relations humaines via le « faire ensemble » et des rencontres périodiques.

3. Les acteurs

1. les propriétaires qui sont aussi « Jardiniers »
2. les « jardijoyeux -ses » : participant-es actifs qui jouissent d'une parcelle dont ils sont responsables

4. La mise en route

Dans un premier temps, il est proposé :

- que des parcelles délimitées soient attribuées aux Jardiniers sur lesquelles ces derniers ont toute latitude faire ce qu'ils veulent – tout en respectant les règles de base édictées dans cette présente charte
- qu'une parcelle commune soit réservée à des cultures collectives (légumes pour les repas du collectif, herbes aromatiques, fleurs pour les insectes et pour les oiseaux, etc.)
- que les gros travaux soient assumés par tous, en fonction des disponibilités et des besoins
- que l'entretien général du terrain soit aussi assumé par la collectivité

5. Engagement et besoins des propriétaires

François et Catherine s'engagent à mettre à disposition :

1. le terrain, à l'exception
 - des alentours proches de la maison (terrasse)
 - de la parcelle du locataire du rez de chaussée
 - de l'intérieur de la maison
 2. les outils de jardins qui restent à disposition sur place pour le collectif
 3. l'eau et le matériel d'arrosage
 4. l'électricité
 5. des toilettes sèches (hangar)
 6. un coin convivial à aménager* près du BBQ
 7. une serre pour les plantons (à construire*)
- * qui entreraient dans les travaux collectifs*

De plus, ils garantissent l'accès libre au jardin en tout temps – à moins que l'usage ne démontre qu'il est nécessaire de limiter l'accès certains jours (dimanches par exemple et certainement à des occasions particulières : réunions de famille, etc.) A voir.

En échange, François et Catherine

- souhaitent être soulagés de l'entretien général de tout ce qui n'est pas cultivé
- demandent aux participants de s'engager pour une année au minimum
- se réservent un droit de décision en cas de problème

5. Engagement des participants pour 2020

Chaque participant résume son engagement pour l'année à venir

En plus des jardijoyeux : une personne-ressource en permaculture (CDP) + gouvernance partagée. Elle souhaite (si le besoin s'en fait sentir) faciliter, accompagner ce processus de mise en place du jardin, dans le but de donner des outils au collectif pour qu'il soit autonome, résilient et durable. Interventions ponctuelles. Pas membre du collectif en tant que tel, mais rôle de soutien extérieur.

6. Moyens mis en oeuvre:

Moyens de communication :

- rencontres périodiques avec pique-nique canadien: Jeudi de 10 à 12h chaque semaine, repas canadien en option en avisant à l'avance de sa présence
- rencontres mensuelles de gouvernance et de pilotage du projet
- collaboration avec la personne de ressource pour la gouvernance partagée
- carnet de bord, pour le suivi du jardin, notamment de la parcelle commune (dans le cabanon)
- calendrier des cultures et travaux
- panneau d'arrosage pour les cultures en commun
- Groupe Whats'app pour l'organisation des rencontres et les urgences
- etc.

7. Finances

Ultérieurement il est décidé

- d'une cotisation annuelle de 30.- minimum
- de rétribuer le coach gouvernance par du troc dans la mesure du possible.
- Il ne sera pas tenu de comptabilité.ⁱ

ⁱ